M Rottachil au sous intendant
des arts et maison à la Cour
à l'abbaye St Martin de Paris

16.7.bre 1813.

Monsieur M Rottachil

J'ai reçu votre lettre du 29 août au moment
où je venois d'expédier mes dernières lettres du 26.
Le Ministre qui m'autorise
à vous solder définitivement après examen de ce qui vous
revient pour traitement de N.re Service, conformé-
ment à l'arrêté de N.S. en date du 24. avril
1812 D'après les questions qui me furent faites
à cet égard je me suis trouvé d'accord avec
le Compte que l'on établissoit pour
votre sujet Monsieur Et j'répondis aussitôt que vous
aviez effectivement à toucher une somme de 1600
francs j'aurois pu vous la faire toucher à votre
départ après la réception de la lettre
* puisque j'étois d'accord avec le Ministre de N.S. en date du mais cette même lettre
je devois attendre l'autorisation définitive
c'est celle que je viens de recevoir en date
2.me ainsi vos 1000 francs sont à votre
disposition. Je regrette de n'avoir pu
lire l'article que Mon Chargé d'affaire
à Paris peut avoir fait dans les mêmes
journaux que je lis quand je suis à la campagne
pour apprendre ce qui se passe à la Cour
et c'est le sujet d'une nouvelle dépense
à prendre sur mon revenu. Rien n'est si

9065 c. 181 f. 91

Paris 25 janvier 1811

J'ai vu que Mr Rouen remettait ce 1060 en une lettre de change j'ai donc envoyé chez le Banquier M. Estienne mais apprenant que le change en ce moment vous fera perdre environ 50 f. je n'ai pas voulu prendre sur moi de vous faire subir cette perte sans votre consentement

M. Dupuy qui vous remettra cette lettre est malade et se propose par conséquent de retourner à Paris je vous proposerai M. Guillemot mais il ne pourra pas retourner que vers le printems prochain

Si donc vous prenez le premier parti faites le moi savoir et aussitôt je ferai passer à M. Aubry une lettre de change sur un banquier de Paris et je vous indiquerai alors comment vous devez en donner quittance pour la Regularisation de votre compte de 1811. qui est au Ministère de l'Intérieur

Peut être même serait-il bon d'y apposer que vous vous obligez à la comptabilité demandée

Il est inutile pas à propos que vous émargiez ces états de Mai 1811. cette formalité me semble nécessaire pour la régularité de votre comptabilité et un triplicata à votre compte

Donnez quittance comme duplicata de ce même traitement de 4. mois de 1811 Un autre quittance double de 200 f. pour complément de mille f qui vous a été payé comme à Rouen dans votre Mr chez vous compte.

Indiquez moi donc de quelle manière je dois vous